

**Séance du Conseil Consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 14 janvier 2021 N°01**

LE PRÉFET
DE LA
PREFECTURE
DE DUNKERQUE

28 JAN. 2021

RECUE

Délibération : N° 001/21

Objet : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire délégué

Le Conseil est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire établies en vertu de l'application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Il s'agit :

01. de la décision N°217/2020 relative à la signature d'un contrat avec l'intervenant « Achacha la Musique » afin d'assurer 4 séances de découverte et d'éveil musical pour les tout-petits le jeudi 26 novembre 2020 et le vendredi 27 novembre 2020 pour un coût de 576,00 € TTC.
02. de la décision N°218/2020 relative à la signature d'une convention avec l'intervenant « Petit Pilou signe » afin d'assurer 5 séances de comptines de 30 minutes pour les tout-petits les 3, 5, 12 et 19 novembre 2020 pour un coût de 250,00 € TTC.
03. de la décision N°221/2020 relative à la signature d'un contrat avec l'association « Musique Expression Animation » pour animer un spectacle intitulé « Anoki et le totem des émotions » le samedi 14 novembre 2020 pour un coût de 365,00 € TTC.
04. de la décision N°222/2020 relative à la signature d'un contrat avec la compagnie « La belle histoire » afin d'animer un spectacle intitulé « Solstice » le jeudi 17 décembre 2020 pour un montant de 800,00 € TTC.
05. de la décision N°223/2020 relative à la signature d'un avenant au contrat signé avec la société « Surmesures Productions » autorisé par la décision N°84/2020. Le spectacle « Absoul » n'avait pu se dérouler le 15 mai 2020 et a été reporté au 13 novembre 2020 (montant du coût initial : 2 479,25 € TTC).
06. de la décision N°225/2020 relative à la régie de recettes pour les encaissements des droits d'adhésion aux activités municipales sportives socio-culturelles pour autoriser les recettes par moyen de paiement dématérialisé.
07. de la décision N°231/2020 relative à la signature d'une convention avec le Collège privé du Sacré-Cœur pour la participation aux frais de fonctionnement des salles de sports mises à disposition du Collège. Le montant de la participation financière demandée au Collège sera égal à 100% du nombre d'heures d'occupation multiplié par le tarif horaire de 12,00 € fixé par le Département. Pour l'année scolaire 2018/2019, le montant s'élève à 11 136,00 € TTC pour un total de 928 heures.
08. de la décision N°232/2020 relative à la signature d'une convention avec le Collège public Jean Deconinck pour la participation aux frais de fonctionnement des salles de sport mises à la disposition du Collège. Le montant de la participation financière demandée au Collège sera égal à 100% du nombre d'heures d'occupation multiplié par le tarif horaire de 12,00 € fixé par le Département. Pour l'année scolaire 2019/2020, le montant global s'élève à 12 642,00 € pour un total de 1 053,50 heures.
09. de la décision N°233/2020 relative à la signature d'une convention avec le Collège public Robespierre pour la participation aux frais de fonctionnement des salles de sport mises à la disposition du Collège. Le montant de la participation financière demandée au Collège sera égal à 100% du nombre d'heures d'occupation multiplié par le tarif horaire de 12,00 € fixé par le Département. Pour l'année scolaire 2019/2020, le montant global s'élève à 7 686,00 € pour un total de 640,50 heures.
10. de la décision N°234/2020 relative à la signature d'un contrat avec l'artiste « Gadeyne Laurent dit Madgad » afin d'animer des ateliers et de fournir une exposition de ses œuvres du mardi 27 au 31 octobre 2020 pour un coût de 425,00 € TTC.

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le vendredi 8 janvier 2021
pour la séance du jeudi 14 janvier 2021.

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents ... : **33**
Nombre de procurations..... : **02**

Présents :

Monsieur CLICQ Jean-Pierre Maire

Monsieur CLAEYS Christophe	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc Conseiller
Monsieur HUTIN Christian Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. HUTIN a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M. CLICQ et M. DEBAVELAERE à M. BOUREY.

11. de la décision N°235/2020 relative à la signature d'un contrat avec la compagnie « MM » afin d'animer un atelier dansé Parent/Enfant par Mélodie Manceau pour un montant de 120,00 € TTC.
12. de la décision N°243/2020 relative à la signature d'une convention de partenariat avec l'association « Bay Car Blues Festival » pour organiser :
 - une master class le mercredi 14 octobre 2020,
 - une master class le vendredi 16 octobre 2020,
 - un concert OFF le vendredi 30 octobre 2020.Pour un coût global de 5 000,00 € TTC.
13. de la décision N°244/2020 relative à la résiliation d'une convention de location d'un logement communal de fonction sis Groupe Scolaire Georges Vancauwenberghe – 80 avenue Edmond Flamand (appartement situé au 1^{er} étage). La résiliation interviendra avec effet au 31 mars 2021.
14. de la décision N°245/2020 relative à la résiliation d'une convention de location d'un logement communal de fonction sis Groupe Scolaire Georges Vancauwenberghe – 80 avenue Edmond Flamand (entrée B). La résiliation interviendra avec effet au 31 mars 2021.
15. de la décision N°254/2020 relative à la signature de conventions avec l'AFOCAL, valables pour l'année 2021 pour les actions de formations intitulées Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur (BAFD), Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur et Approfondissement (BAFA), « accueillir des enfants en situation de handicap », en prenant en charge les frais de formation de la première session pour 2 stagiaires BAFA, au maximum, pour un coût maximal de 3 983,00 € TTC.
16. du contrat passé avec l'orchestre déambulatoire « SEXTION PARADE » pour deux spectacles organisés les 13 et 19 décembre 2020, pour un coût de 1.500 € T.T.C.
17. du contrat passé avec l'artiste Sylvie PLATTEY pour une représentation de spectacles, intitulés « La faBULLEuse », organisés les 13 et 19 décembre 2020, pour un coût de 1.666 € T.T.C.
18. du contrat passé avec la société « OLB Productions » pour des animations organisées du 12 au 23 décembre 2020, pour un coût de 16.750 € T.T.C.
19. du contrat initial pour l'audit et la réorganisation des services.
20. du renouvellement du contrat d'audit.
21. du contrat passé avec la société « OLB Productions » pour les prestations suivantes, le prêt d'un chalet en bois du 13 au 23 décembre 2020, de l'animation « Stars wars » le 19 décembre 2020 et de l'animation « Batman et Batmobile » le 20 décembre 2020, pour un coût de 2.113 euros T.T.C.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire Délégué

Jean-Pierre CLICQ

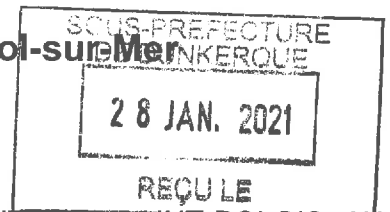


Délibération adoptée à la majorité par :

25 voix pour : CLICQ – CLAEYS - LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – DEGUINES - LEFEBVRE - BOUREY – TABIBOU - HUTIN - CLEMENT - DAHMANI – DEBAVELAERE - DUMARQUEZ - NICOLLE - VARHAEGHE – HAUDIQUET - CATOIRE - MERSSEMAN - MAES - VAMPOUILLE ANDRIES – MASURE- GOURDEN

10 abstentions : NAVE - KUSNIEWSKI – LEMAIRE - DEFRANCE – BRICHE - VARLET – COEIGNART – LEGROS – BAYRAKTAR - VANDORME

**Séance du Conseil Consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 14 janvier 2021 N°01**



Délibération : N° 002/21

Objet : APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU TERRITOIRE SAINT-POLOIS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire délégué

Il est rappelé à l'Assemblée Délibérante, la délibération n° 016/15 du 8 juin 2015 approuvant l'adoption du Contrat de Ville, déclinaison Saint-Pol-sur-Mer, dans le cadre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020.

Il est proposé au Conseil Consultatif d'adopter le programme d'actions du territoire Saint-Polois au titre du Contrat de Ville d'Agglomération pour l'année 2021.

Il est rappelé à l'Assemblée Délibérante que ces actions ont été coproduites avec l'ensemble des acteurs.

Les actions répondent aux priorités du territoire dans le respect des quatre piliers du Contrat de Ville :

- L'emploi et le développement économique
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- La citoyenneté et les valeurs de la République

Sous maîtrise d'ouvrage de l'association villenvie afin de développer les actions Politiques de la Ville en direction des habitants – 512 317 €

Financement communal spécifique dans le cadre du Contrat de ville et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

❖ Au titre de l'ingénierie du Contrat de Ville et du NPNRU – 319 570 €

- « *Animation, coordination et conduite du projet de Cohésion Sociale / Equipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale / Contrat de Ville et NPNRU* »
La participation communale demandée au profit de villenvie est de 299 450 euros
- « *Médiation et parole de quartier* »
La participation communale demandée au profit de villenvie est de 20 120 euros

❖ Au titre des actions spécifiques dans les Maisons de Quartier – 18 800 €

- « *Accompagnement à la parentalité / Lien Parents Enfants* »
La participation communale demandée au profit de villenvie est de 10 000 euros
- « *Ateliers Espace Bayard – Résidence Lemaire* »
La participation communale demandée au profit de villenvie est de 8 800 euros

❖ Au titre de la Réussite Educative et de la Parentalité – 44 900 €

- « *Coordination du dispositif et animation de l'Atelier / Référent pour l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien* » au titre du Programme de Réussite Educative
La participation communale demandée au profit de villenvie est de 30 400 euros

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents ... : **33**
Nombre de procurations..... : **02**

Présents :

Monsieur CLICQ Jean-Pierre Maire

Monsieur CLAEYS Christophe	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc Conseiller
Monsieur HUTIN Christian Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. HUTIN a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M. CLICQ et M. DEBAVELAERE à M. BOUREY.

- « *Référent de parcours du Programme de Réussite Educative* » au titre du Programme de Réussite Educative
La participation communale demandée au profit de villenvie est de 14 500 euros
- « *Réseau partenarial Parentalité / Action LEP Guynemer Bien-être Estime de soi* »
La participation communale demandée au profit de villenvie est de 12 500 euros

❖ **Au titre du renforcement de la concertation citoyenne – 51 100 €**

- « *Coordination du Projet de Concertation Citoyenne et Animation du Café Info Citoyen* »
La participation communale demandée au profit de villenvie est de 51 100 euros

❖ **Au titre de la Santé – 3 000 €**

« *Café Santé Consultatif* »

- *La participation communale demandée au profit de villenvie est de 3 000 €*

Financement communal de Droit Commun

❖ **Au titre du renforcement des projets d'habitants – 16 611 €**

- « *Les rendez-vous des quartiers solidaires* » dans le cadre de l'opération Nos Quartiers d'Eté
La participation communale au titre de la dotation globale est de 16 611 euros

❖ **Au titre du dispositif Ville Vie Vacances – 17 886 €**

- « *Le sport et la culture, vecteurs de citoyenneté pour les jeunes* »
La participation communale au titre de la dotation globale est de 7 087 euros
- « *A la découverte de la culture urbaine* »
La participation communale au titre de la dotation globale est de 10 799 euros

Sous maîtrise d'ouvrage de l'association des Parents Relais du Collège Robespierre

- « *Soutien aux actions d'accompagnement scolaire et culturel au collège Robespierre* »
La participation communale demandée au profit de l'association des Parents Relais du Collège Robespierre est de 2 500 euros

Sous maîtrise d'ouvrage de l'association Coup de Pouce

- « *Coup de Pouce Clé* »
La participation communale demandée au profit de l'association Coup de Pouce est de 500 euros

Sous maîtrise d'ouvrage de l'association ACL Proxi'Pol

- « *Développement de l'activité de l'atelier chantier d'insertion* »
La participation communale demandée au profit de l'association ACL Proxi'Pol est de 15 000 euros

Sous maîtrise d'ouvrage de l'AFEV

- « *Accompagnement individuel d'enfants scolarisés en primaire dans le cadre du PRE* »
La participation communale demandée au profit de l'association AFEV est de 1 000 euros

Sous maîtrise d'ouvrage de l'Association la Saint Poloise

La participation communale demandée au profit de l'association la Saint Poloise est de 8 950 euros

Sous maîtrise d'ouvrage de la Section du Centre d'Action Sociale

- « Programme de Réussite Educative » décliné à travers 6 actions :
 - Coordination du dispositif et animation de l'Atelier / Référent pour l'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien
 - Référent de Parcours du Programme de Réussite Éducative
 - De l'exclusion à la responsabilisation : être acteur de son parcours
 - Soutien financier aux familles
 - Accompagnement individuel d'enfants scolarisés en primaire (AFEV)
 - Coup de pouce Clé

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DECIDE :

- d'adopter le programme d'actions du territoire Saint-Polois au titre du Contrat de Ville d'Agglomération pour l'année 2021
- d'autoriser Monsieur le Maire délégué à engager les procédures nécessaires à l'obtention des financements conformément aux stipulations du Contrat de Ville
- d'autoriser Monsieur le Maire délégué à signer l'ensemble des pièces et conventions nécessaires à la mise en place de ce programme d'actions
- d'autoriser Monsieur le Maire délégué à opérer les règlements relatifs aux conventions, les dépenses étant imputées sur le budget prévu à cet effet

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire Délégué,



Jean-Pierre CLICQ

Délibération adoptée à la majorité par :

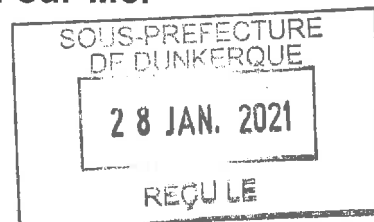
30 voix pour : CLICQ – CLAEYS - LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – DEGUINES - LEFEBVRE - BOUREY – TABIBOU - HUTIN - CLEMENT - DAHMANI – DEBAVELAERE - DUMARQUEZ - NICOLLE - VARHAEGHE – HAUDIQUET - CATOIRE - MERSSEMAN - MAES - VAMPOUILLE ANDRIES – MASURE- GOURDEN - VARLET –COEUGNART – LEGROS – BAYRAKTAR - VANDORME

5 abstentions : NAVE - KUSNIEWSKI – LEMAIRE - DEFRANCE – BRICHE

**Séance du Conseil Consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 14 janvier 2021 N°01**

Délibération : N° 003/21

Objet : VOTE DU BUDGET SPÉCIAL DE L'EXERCICE 2021



RAPPORTEUR : Monsieur CLAEYS, Premier Adjoint au Maire délégué

Il est rappelé à l'Assemblée le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit le vote du Budget.

Il s'agit :

- du Code Général des Collectivités Territoriales (notamment ses articles L.2312-1 et suivants, L 2313-1 et suivants ; L 2321-1 et suivants ; L 2331-1 et suivants...), de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République (notamment ses articles 11 et 13) et de l'obligation législative de voter le Budget.

L'Assemblée a été entendue au cours du Débat d'Orientation Budgétaire, organisé en application de la loi du 6 février 1992, approuvé le 1 décembre 2020 en Conseil Consultatif et adopté le 17 décembre 2020 en Conseil Municipal.

Il est exposé les conditions de préparation du Budget Spécial, les efforts consentis par la Commune pour prendre en compte le maximum de demandes qui se sont exprimées, à partir du recensement des divers besoins de la population.

- une section de fonctionnement de 10 900 000 Euros s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CLAEYS, Premier Adjoint au Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DECIDE :

- de voter le Budget Spécial 2021 de la manière suivante :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

- d'adopter le Budget Spécial 2021 arrêté comme suit :

TOUS MOUVEMENTS CONFONDUS	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 900 000	10 900 000

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire Délégué


Jean-Pierre CLICQ

Délibération adoptée à la majorité par :

25 voix pour : CLICQ – CLAEYS - LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – DEGUINES - LEFEBVRE - BOUREY – TABIBOU - HUTIN - CLEMENT - DAHMANI – DEBAVELAERE - DUMARQUEZ - NICOLLE - VARHAEGHE – HAUDIQUET - CATOIRE - MERSSEMAN - MAES - VAMPOUILLE ANDRIES – MASURE-GOURDEN

10 voix contre : NAVE - KUSNIEWSKI – LEMAIRE - DEFRAANCE – BRICHE - VARLET – COEUGNART – LEGROS – BAYRAKTAR - VANDORME

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents ... : **33**
Nombre de procurations..... : **02**

Présents :

Monsieur CLICQ Jean-Pierre Maire

Monsieur CLAEYS Christophe	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc Conseiller
Monsieur HUTIN Christian Conseiller

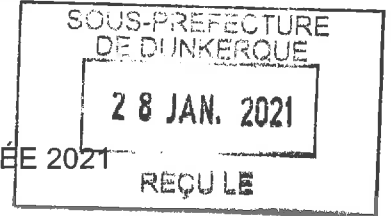
Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. HUTIN a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M. CLICQ et M. DEBAVELAERE à M. BOUREY.

**Séance du Conseil Consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 14 janvier 2021 N°01**

Délibération : N° 004/21

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2021



RAPPORTEUR : Monsieur CLAEYS, Premier Adjoint au Maire délégué

Il est rappelé :

- les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 ;
- l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 ;
- que le vote du Budget spécial 2021 est intervenu à l'occasion de cette même séance du Conseil Consultatif ;

Il est souligné l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations "loi 1901", de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous.

Après avis de la Commission des finances ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CLAEYS, Premier Adjoint au Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DECIDE :

- d'attribuer aux Associations, au Centre Communal d'Action Sociale et aux Syndicats pour l'exercice 2021, les subventions telles qu'elles figurent en annexe ;
- de rappeler que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont portées au Budget Spécial 2021 ;
- de dire que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'Association, du Centre Communal d'Action Sociale et des Syndicats ;
- de dire que l'octroi d'une subvention supérieure à vingt-trois mille Euros (23 000 Euros) doit donner lieu à la signature d'une convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire délégué à signer lesdites conventions.

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents ... : **33**
Nombre de procurations..... : **02**

Présents :

Monsieur CLICQ Jean-Pierre Maire

Monsieur CLAEYS Christophe	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc Conseiller
Monsieur HUTIN Christian Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. HUTIN a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M. CLICQ et M. DEBAVELAERE à M. BOUREY.

Conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part au vote pour les associations suivantes :

UNRPA - M. MEENEBOO

IMANI - MME TABIBOU MME CATOIRE M. DEGUINES

HBM - MME LEFEBVRE

VILLENVIE - M. CLAEYS MME ANDRIES MME TABIBOU

CINDY BOY'S – MME OUGHAZDI

MAISON DU PATRIMOINE – MME CABARET

ACL PROXIPOL - M. DEGUINES

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire Délégué



Jean-Pierre CLICQ

Délibération adoptée à la majorité par :

25 voix pour : CLICQ – CLAEYS - LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – DEGUINES - LEFEBVRE -

BOUREY – TABIBOU - HUTIN - CLEMENT - DAHMANI – DEBAVELAERE - DUMARQUEZ - NICOLLE -
VARHAEGHE – HAUDIQUET - CATOIRE - MERSSEMAN - MAES - VAMPOUILLE ANDRIES – MASURE-
GOURDEN

10 abstentions : NAVE - KUSNIEWSKI – LEMAIRE - DEFRANCE – BRICHE - VARLET –COEUGNART –
LEGROS – BAYRAKTAR – VANDORME

**Séance du Conseil Consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 14 janvier 2021 N°01**

SOUS-PREFECTURE
DE DUNKERQUE

28 JAN. 2021

Délibération : N° 005/21

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE A MONSIEUR LE MAIRE DÉLÉGUÉ D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AFPIT ÉTABLISSEMENT TREMPLIN AIDER DANS LE CADRE DE L'ACTION « BONUS VILLE » - 2021

RAPPORTEUR : Madame LENOIR, Adjointe au Maire délégué

Il est exposé à l'assemblée délibérante que la municipalité envisage en partenariat avec l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMPLIN AIDER la mise en place de l'action « BONUS VILLE » 2021.

Considérant que cette action consiste à amener des publics jeunes ou adultes à participer activement à la préparation et à l'organisation d'événements sportifs, culturels ou citoyens, organisés par la commune ou une association.

L'action « Bonus Ville » s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans révolus et adultes à partir de 26 ans, résidant sur l'ensemble du territoire de la commune, les bénéficiaires du RSA, des minimas sociaux, les demandeurs d'emploi de longue et très longue durée.

Les publics recrutés bénéficieront d'un contrat de travail, conclu auprès de l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMPLIN AIDER, et signé par la commune de Saint Pol sur Mer.

L'ensemble des participants à l'opération « BONUS VILLE » sera inscrit auprès du service emploi insertion de Saint Pol sur Mer.

Compte-tenu de la volonté de la municipalité de poursuivre ce dispositif, il est proposé à l'assemblée de renouveler cette action « BONUS VILLE » et de verser la somme de 65 000€ à l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMPLIN AIDER.

LE CONSEIL CONSULTATIF :

Après avoir entendu l'exposé de Madame LENOIR, Adjointe au Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents ... : **33**
Nombre de procurations..... : **02**

Présents :

Monsieur CLICQ Jean-Pierre Maire

Monsieur CLAEYS Christophe	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc Conseiller
Monsieur HUTIN Christian Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. HUTIN a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M. CLICQ et M. DEBAVELAERE à M. BOUREY.

DECIDE :

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire délégué à signer la convention avec l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMPLIN AIDER ainsi que tout avenant éventuel à cette action
- d'autoriser Monsieur le Maire délégué, par délégation le premier adjoint au Maire délégué, ou l'adjoint au Maire délégué à signer les contrats de travail avec l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMPLIN AIDER
- de verser à l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMPLIN AIDER la somme de 16.250€ le premier mois de chaque trimestre, avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2021, soit un montant total de 65 000€ consacré au paiement des salaires et charges versées par l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMPLIN AIDER y compris les frais de gestion inhérents à l'opération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire Délégué,



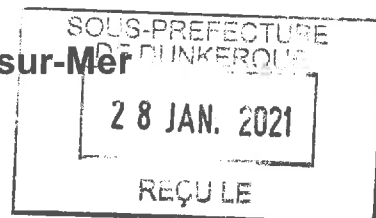
Jean-Pierre CLICQ

Délibération adoptée à la majorité par :

30 voix pour : CLICQ – CLAEYS - LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – DEGUINES - LEFEBVRE - BOUREY – TABIBOU - HUTIN - CLEMENT - DAHMANI – DEBAVELAERE - DUMARQUEZ - NICOLLE - VARHAEGHE – HAUDIQUET - CATOIRE - MERSSEMAN - MAES - VAMPOUILLE ANDRIES – MASURE- GOURDEN- VARLET – COEUIGNART – LEGROS – BAYRAKTAR - VANDORME

5 abstentions : NAVE - KUSNIEWSKI – LEMAIRE - DEFRANCE – BRICHE

**Séance du Conseil Consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 14 janvier 2021 N°01**



Délibération : N° 006/21

Objet : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE / ACTIONS RÉALISÉES PAR VILLENVIE

RAPPORTEUR : Monsieur DEGUINES, Adjoint au Maire délégué

Il est rappelé à l'Assemblée que dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), des actions sont menées en faveur de la jeunesse et de la petite enfance.

Certaines sont réalisées par la commune (accueils collectifs de mineurs sans hébergement (ACMSH), accueil du mercredi matin, accueils périscolaires, établissements d'accueils de jeunes enfants haltes-garderies Broutin et Copernic (EAJE)), d'autres par Villenvie (ACMSH, lieux d'accueil et de loisirs de proximité (LALP), lieux d'accueil Enfants/Parents (LAEP), ludothèque Planète Jeux).

À ces actions, s'ajoute le poste de coordination jeunesse Villenvie.

Ces actions et ce poste de coordination sont subventionnés par la CAF. Celle-ci ne pouvant pas verser directement les subventions à une association, les verse chaque année sur le compte de la ville. Il revient à la ville de reverser à Villenvie les sommes correspondant aux actions menées sur une année.

Pour les années passées (2019 et 2020), l'étude des montants à reverser par la commune à Villenvie est en cours. Pour les années à venir, une réflexion est portée sur la faisabilité de la CAF de verser directement à Villenvie afin de limiter les transactions financières entre l'organisme, la ville, et l'association Villenvie.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEGUINES, Adjoint au Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le vendredi 8 janvier 2021
pour la séance du jeudi 14 janvier 2021.

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents ... : **33**
Nombre de procurations..... : **02**

Présents :

Monsieur CLICQ Jean-Pierre Maire

Monsieur CLAEYS Christophe	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur LEMAIRE Bruno	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc Conseiller
Monsieur HUTIN Christian Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales M. HUTIN a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M. CLICQ et M. DEBAVELAERE à M. BOUREY.

DECIDE :

L'attribution d'une subvention à Villenvie de 70 600,92 € pour les actions intégrées au Contrat Enfance Jeunesse.

Cette subvention sera versée en 2021 sur les crédits ouverts au BP.

Pour les actions réalisées en 2017, une avance de 39 000 € avait été versée. Le montant réel étant de 73 559,07 €, il y a lieu de procéder à une régularisation de 34 559,07 €.

Pour les actions réalisées en 2018, le montant total s'élève à 36 041,85 €.

Pour les années 2017 et 2018, le montant à verser est par conséquent de 34 559,07 € + 36 041,85 € = 70 600,92 €.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire Délégué,

Jean-Pierre CLICQ



Délibération adoptée à la majorité par :

30 voix pour : CLICQ – CLAEYS - LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI – DEGUINES - LEFEBVRE - BOUREY – TABIBOU - HUTIN - CLEMENT - DAHMANI – DEBAVELAERE - DUMARQUEZ - NICOLLE - VARHAEGHE – HAUDIQUET - CATOIRE - MERSSEMAN - MAES - VAMPOUILLE ANDRIES – MASURE- GOURDEN- VARLET – COEUIGNART – LEGROS – BAYRAKTAR - VANDORME

5 abstentions : NAVE - KUSNIEWSKI – LEMAIRE - DEFRANCE – BRICHE

